



# Matières dangereuses dans le ménage et l'atelier



**Assurance  
Immobilière Berne**

Assuré et rassuré.

# Matières dangereuses dans le ménage et l'atelier

Deux tiers des feux se produisent dans des lieux habités par des personnes. Cependant, quelques règles de prudence dans le maniement de produits dangereux présents dans le ménage ou l'atelier permettraient d'éviter de nombreux incendies. Ce dépliant contient une série de conseils utiles à ce sujet. Pour plus d'informations, l'AIB se tient en outre volontiers à votre disposition.

Chaque année, des incendies se déclarent dans plus de 12 000 immeubles d'habitation en Suisse.





### **Substances dangereuses dans le ménage**

- Les produits qui contiennent des hydrocarbures, p. ex. l'alcool, sont facilement inflammables, donc dangereux.
- Attention: le vernis à ongles, le dissolvant pour vernis à ongles et les boules de camphre dégagent des vapeurs inflammables.
- L'encaustique, les produits pour polir les meubles et les détartrants sont inflammables. A conserver et utiliser avec prudence.
- Bien refermer les bouteilles et les récipients lorsqu'ils ne sont pas utilisés et les tenir à distance de sources de chaleur ou de flammes. La même règle s'applique aux vêtements que l'on a porté en utilisant des substances dangereuses.
- Ne jamais sécher les chiffons utilisés avec ces produits dans le séchoir.
- Certains produits pour nettoyer les toilettes ou les écoulements et de nombreux désinfectants sont corrosifs et peuvent irriter la peau.
- Conserver les produits de nettoyage toujours hors de portée des enfants et se conformer au mode d'emploi figurant sur l'étiquette.
- Ne jamais fumer en utilisant des produits dangereux.
- Veiller à bien aérer l'endroit où l'on travaille et s'assurer que l'on peut le quitter rapidement.

Le gaz et le liquide d'allumage sont des produits à risque.

### **Substances dangereuses à l'atelier**

- S'assurer qu'aucun appareil source de chaleur (p. ex. radiateurs) ne risque de mettre le feu aux vapeurs dégagées par des liquides que l'on a renversés comme la peinture à l'huile, les dissolvants pour peinture, les vernis, la térébenthine ou d'autres solvants.
- Ne stocker que de faibles quantités de produits dangereux et, si possible, à l'extérieur de la maison (débarras, garage, armoires appropriées). Ne les conserver que dans les emballages d'origine ou des récipients certifiés.
- S'assurer de l'étanchéité des fermetures.
- Ne pas utiliser de récipients en verre qui pourraient se casser.
- Laisser sécher complètement les chiffons imbibés d'huile ou de dissolvant avant de les débarrasser. Les chiffons imbibés d'huiles organiques (p. ex. huile de lin) peuvent s'enflammer spontanément. Débarrasser ce type de déchets uniquement dans des récipients ignifuges, prévus à cet effet et dont la fermeture est parfaitement hermétique.
- Apporter les résidus de substances dangereuses aux endroits prévus à cet effet. Ne jamais s'en débarrasser avec les déchets ménagers ou dans les conduites d'eaux usées.

### **Sprays**

De nombreux aérosols (p. ex. laque à cheveux, déodorants, colorants) contiennent des substances inflammables. Ne jamais les utiliser à proximité de flammes ou de surfaces brûlantes.

Ne jamais se débarrasser de sprays vides dans une cheminée, un fourneau ou un feu. Risque d'explosion!

# Autres substances dangereuses

## **Gaz inflammables**

- Ne pas remplir des briquets ou des réchauds à gaz à proximité d'une flamme.
- Refermer hermétiquement les récipients à gaz.
- Conserver les récipients à gaz à l'écart de flammes ou de sources de chaleur.
- Le gaz de ville et le propane sont hautement inflammables. Si vous constatez une fuite dans une conduite de gaz, quittez immédiatement la zone à risque et avertissez sans délai les sapeurs-pompiers ou le service du gaz.

## **Benzine**

- Il suffit d'une minuscule étincelle pour enflammer des vapeurs de benzine. A utiliser exclusivement en plein air.
- Même en dehors de la maison, ne conserver la benzine que dans des récipients explicitement autorisés.
- Remplir les réservoirs de tondeuses à gazon ou d'autres machines uniquement en plein air et laisser refroidir le moteur avant d'ajouter du carburant (la chaleur du moteur peut enflammer les vapeurs de benzine).
- Ne pas utiliser la benzine comme détergent.
- Ne jamais fumer à proximité de benzine.

## **Grillades au gaz ou au charbon de bois**

- Le propane et les liquides pour allumer le charbon de bois sont des substances dangereuses.
- En cas d'utilisation d'un gril à gaz, se conformer au mode d'emploi.
- Vérifiez l'étanchéité et le bon état du raccord flexible de gaz.
- Avant d'allumer le charbon de bois, l'imbiber avec le liquide d'allumage et le laisser reposer quelques minutes.
- Ne jamais verser du liquide d'allumage sur du charbon brûlant ou enflammé. Si le feu ne prend pas, utiliser du papier ou des cubes d'allumage pour l'attiser.

# Lutter contre un feu de substances dangereuses

Assurez-vous que vous disposez du bon type d'extincteur pour combattre un feu.

## Conditions pour utiliser des extincteurs portatifs

- Le feu est petit et limité.
- Le maniement de l'extincteur est familier.
- Il existe une possibilité de retraite sûre si l'on ne parvient pas à éteindre le feu.
- Il s'agit d'un extincteur à eau pulvérisée ou à poudre, qui peut être utilisé pour lutter contre des feux de toutes les origines.

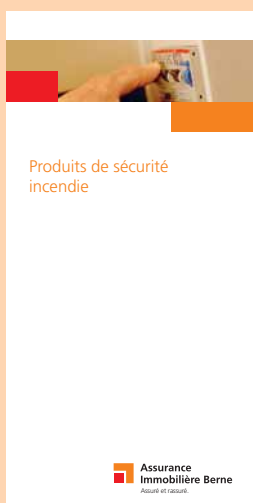
## Quels extincteurs pour quels types de feu

	Liquide	Gaz	Solide	Appareil électrique
A eau			■	
A mousse	■		■	
A CO <sub>2</sub> (dioxyde de carbone)	■	■		■
A eau pulvérisée ou à poudre	■	■	■	■

Les gaz et les liquides en feu se répandent rapidement et sont difficiles à maîtriser.

# Pour en savoir plus

**Vous trouverez une description détaillée de nos produits de sécurité incendie à l'adresse [www.aib.ch](http://www.aib.ch) ou dans cette brochure:**



Produits de sécurité  
incendie

**Avez-vous besoin de conseils ou d'informations?**

**Centre-clientèle de l'AIB, 0800 666 999**

En cas d'urgence, également en dehors des heures de bureau.  
(en service 24 h/24)

Au feu, que faire?

1. Alarmer 118
2. Sauver
3. Eteindre

Assurance immobilière Berne  
Papiermühlestrasse 130  
3063 Ittigen  
Téléphone 031 925 11 11  
Téléfax 031 925 12 22  
info@gvb.ch

**[www.aib.ch](http://www.aib.ch)**